



COMMUNE DE VERDUN-SUR-GARONNE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 / BUDGET PRIMITIF 2024

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

En application de l'article L. 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au **fonctionnement courant et récurrent** des services communaux. Les *dépenses* de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les *recettes* de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux **projets d'investissement** de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

1) Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc.

Contexte international, national et local détaillé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2024.

La population de la commune poursuit son augmentation maîtrisée (cf. Analyse des Besoins Sociaux 2021). Le **seuil des 5 000 habitants** pourrait ainsi être franchi en 2025/2026. Le recensement effectué en 2024 est terminé, mais les chiffres issus de cette campagne n'auront un effet définitif que dans deux ans. Les impacts financiers de cet effet de seuil sont complexes à appréhender, notamment au niveau des dotations de l'Etat. Des éléments sont également fournis dans le ROB.

2) Priorités du budget

4 piliers du mandat de l'équipe municipale sont retranscrits dans ce budget :

- Solidarité
- Bien-vivre ensemble
- Partenariat
- Lutte contre le changement climatique et adaptations

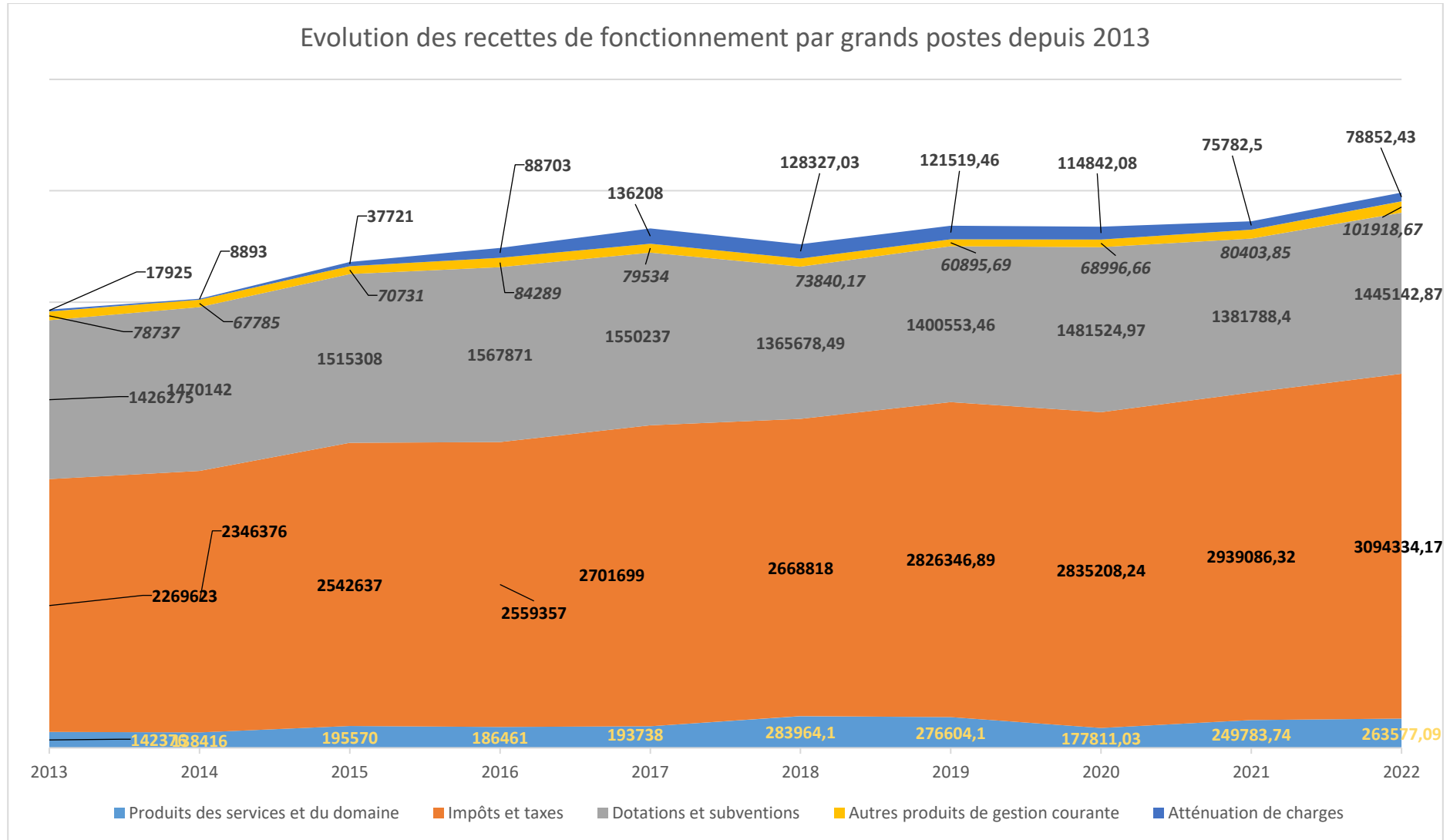
Le détail des actions menées en cohérence avec ces priorités est présenté [dans le bilan de mi-mandat](#) édité en juillet 2023.



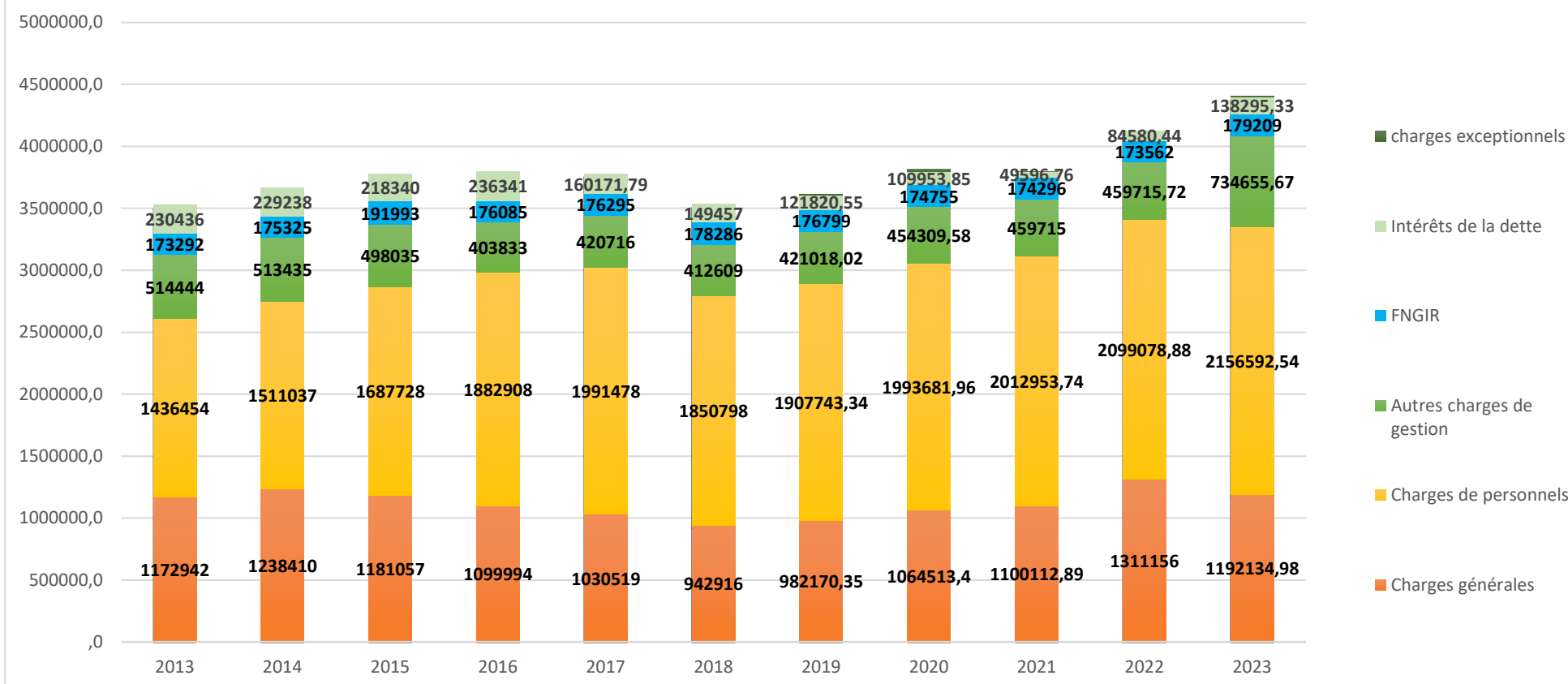
3) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure...

Retour sur les 10 dernières années

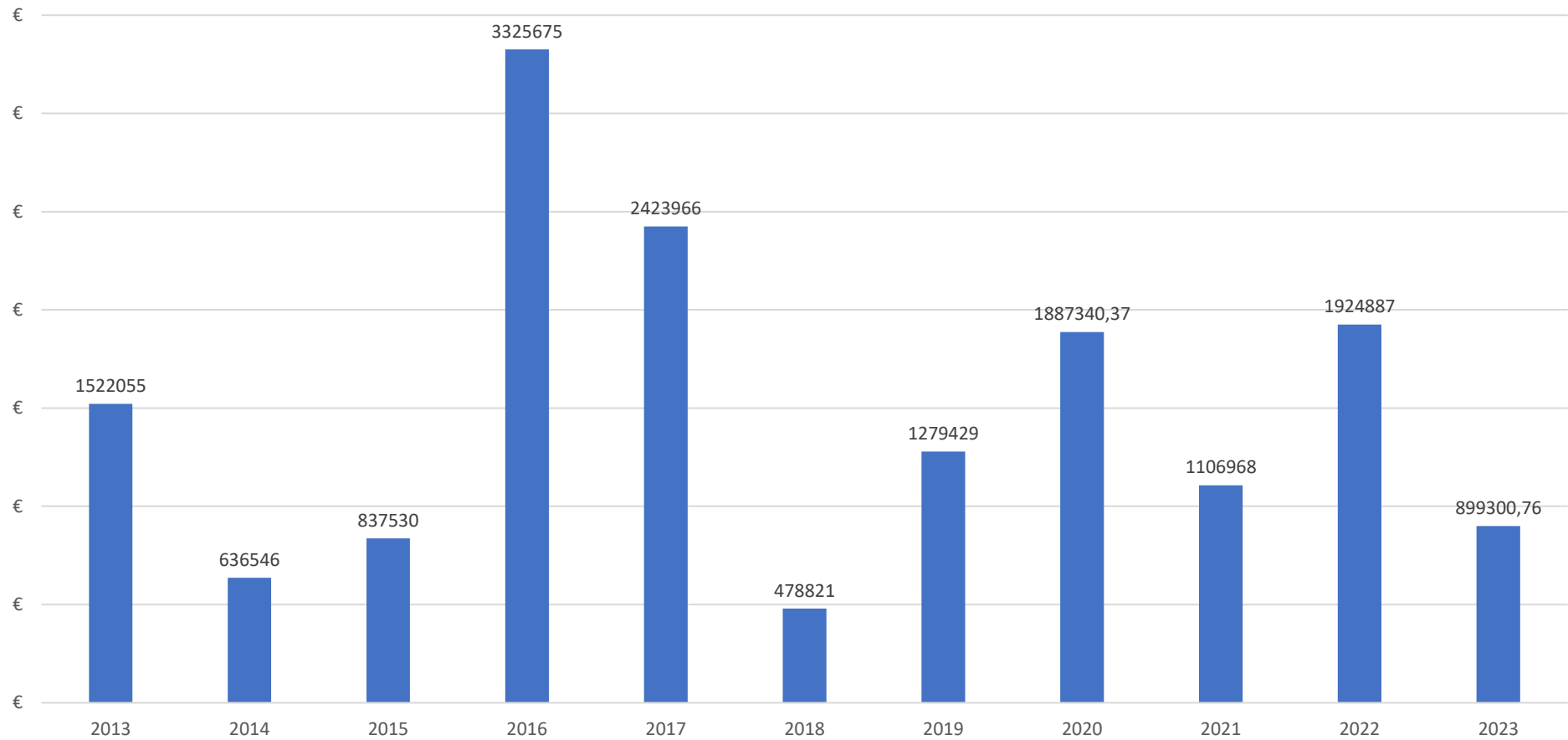
Evolution des recettes de fonctionnement par grands postes depuis 2013



Dépenses de fonctionnement cumulées depuis 2013 (en €)



Evolution des investissements en équipements et travaux



FONCTIONNEMENT

DEPENSES

11	charges générales	1307 300.00 €
12	charges de personnel	2274 000.00 €
65	autres charges de gestion cour	494 700.00 €
66	charges financières	153 000.00 €
67	charges exceptionnelles	5 000.00 €
D022	dépenses imprévues - plus possible er	- €
14	Atténuation produits	180 937.21 €
68	dotations amortissements	400 000.00 €
68	Prov pour risques	31 189.67 €
D040	Réglul biens	590 127.00 €
23	virement à la sect invest	300 000.00 €
	TOTAL DEP FONCT :	5736 253.88 €

RECETTES

70	produits services	156 000.00 €
73	impôts et taxes	3212 874.00 €
74	dotation participation	1525 126.00 €
75	autres produits	109 300.00 €
76	produits financiers	- €
77	produits except	2 500.00 €
R013	atténuation de charges	40 000.00 €
R042	travaux en régie	60 000.00 €
777	reprise subv	8 000.00 €
R002	excédent reporté	622 453.88 €
	TOTAL REC FONCT :	5736 253.88 €

INVESTISSEMENT

1	déficit reporté	1224 187.25 €
16	emprunt remb en capital	352 500.00 €
20	subventions versées + immo inc	596 819.00 €
21	immobilisations	403 004.00 €
23	travaux en cours	4210 453.00 €
D020	dépenses imprévues - plus possible er	- €
D040	travaux en régie	60 000.00 €
D040	Reprise subv	8 000.00 €
45	compte tiers	- €
	TOTAL DEP INVEST :	6854 963.25 €

1068	affectation résultat	1780 932.56 €
R021	virement de la section de fonct	300 000.00 €
10	FCTVA + TA	357 751.00 €
13	subventions	2016 866.00 €
16	emprunts	2390 000.00 €
R040	amortissements immobilisations	400 000.00 €
R040	Réglul biens	590 127.00 €
45	compte tiers	- €
	TOTAL REC INVEST :	7835 676.56 €

4) Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

La commune de Verdun-sur-Garonne dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale. Fortement lié à celle-ci, le CCAS est un établissement public administratif administré par un Conseil d'administration et présidé par le Maire (article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Il jouit de ce fait d'une autonomie juridique et fonctionnelle.

À ce jour, son budget ne dispose pas de section d'investissement et n'a contracté aucun emprunt. Le CCAS sollicite une subvention auprès de la commune à hauteur d'environ 10 000 €. La commune met à disposition deux agents (à hauteur de 50% pour le premier et de 10h/semaine pour le second).

Ces mises à dispositions ne font pas l'objet de rétrocessions financières entre la commune et le CCAS. Cette exception est prévue par l'article 61 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 II du décret n°2008-580

5) Crédits d'investissements et le cas échéant de fonctionnements pluriannuels

Pas d'autorisation d'engagement pluriannuelle en **fonctionnement**.

Les **Autorisations de Programmes** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la commune comprend :

- 169 – Finalisation ADAP : 300 000 €
- 175 – Aménagement du Parc des sports : 2 600 000 €
- 176 – Construction centre de santé : 1 550 000 €
- 177 – Baggi/Mairie/Presbytère : 1 900 000 €
- 178 – Bâtiment La Poste : 125 000 €
- 179 – Développement de services numériques - opération
- 180 - Équipements de prévention, de sûreté et de sécurisation de la commune : 330 000 €
- 181 Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) : 880 000 €
- 182 - Écoles du futur : 200 000 €
- 183 - Travaux dans les cimetières : 180 000 €
- 185 - Participation financement gymnase collège : 2 000 000 €

Par ailleurs, une enveloppe de 250 000 € est prévue pour l'investissement courant 2024.

6) Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette en 2023

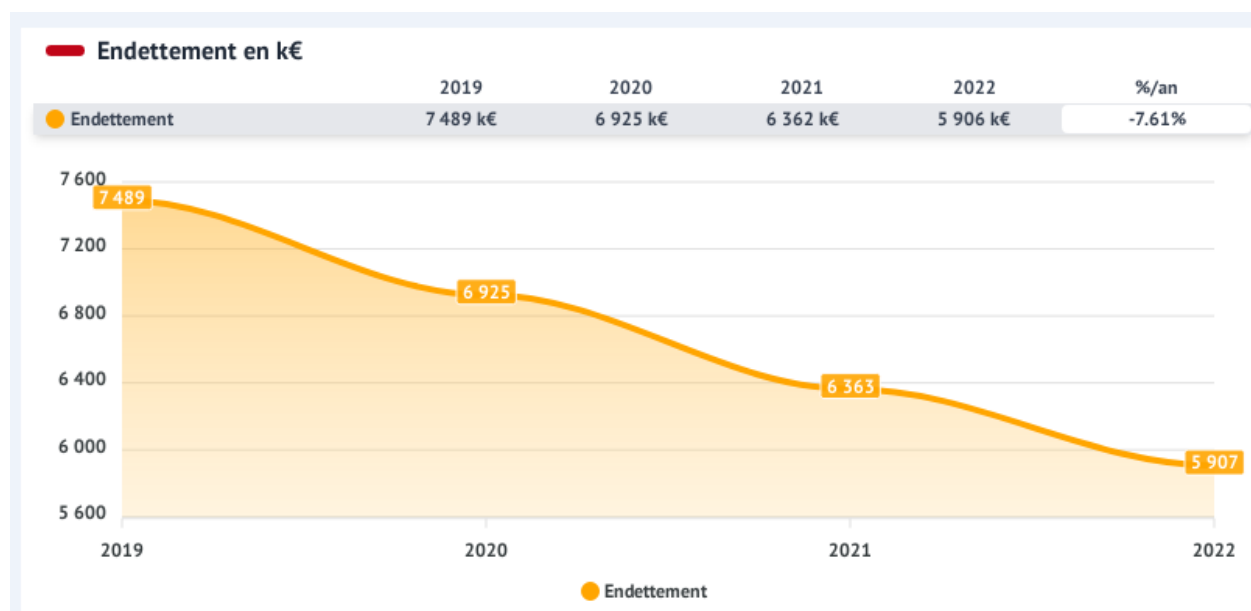
La **capacité d'autofinancement (CAF) brute** est la contraction des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement décaissées et encaissées sur l'année en cours, hors cessions et dépenses / produits exceptionnels. Diminuée du remboursement de la dette en capital, elle devient la **CAF nette**.

- Pourquoi ce ratio est-il important ? La CAF nette permet :
 - D'évaluer la capacité de la commune à financer **ses besoins en investissement** par ses propres moyens (en complément des moyens extérieurs tels que les emprunts ou les subventions) ;
 - **D'alimenter éventuellement la trésorerie** pour les besoins futurs ;
 - De présenter un certain **niveau de santé financière** aux établissements financiers pour recourir à de nouveaux emprunts (ce ratio étant analysé parmi d'autres).

CAF brute estimée : + 913 265 €

CAF nette : + 529 146 €

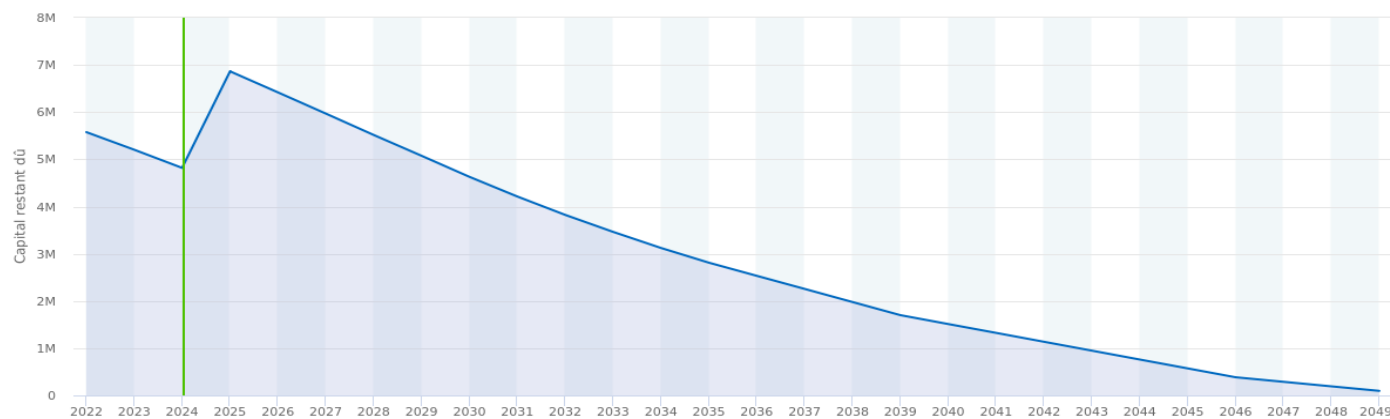
7) Niveau d'endettement de la collectivité



AR Prefecture

082-218201903-20240319-2024_17-BF
 Reçu le 20/03/2024

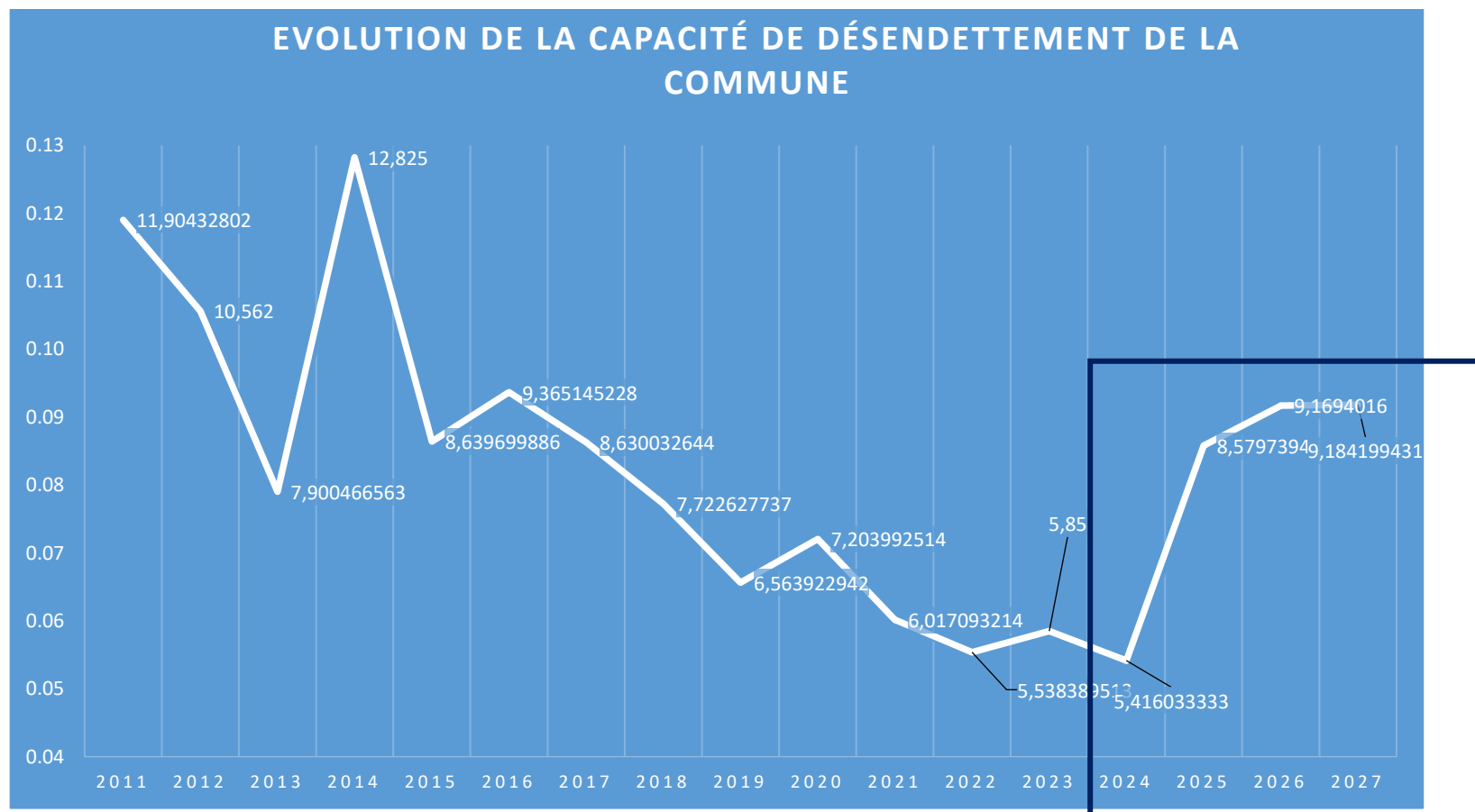
Référence	Nature	Contrepartie (nom usuel)	CRD	Indexation	Indexation	Taux	Date de fin	Objet
1307430	Emprunt bancaire	CDC*	50 766,32€	Taux fixe à 4,79%	4,79%	4,79%	01/09/2027	
5065642	Emprunt bancaire	CDC*	23 211,52€	Livret A + 1,00%	4,00%	4,00%	01/11/2034	
5065646	Emprunt bancaire	CDC*	281 811,44€	Livret A + 1,00%	4,00%	4,00%	01/11/2034	
5100210	Emprunt bancaire	CDC*	2 022 900,00€	Livret A + 1,00%	4,00%	4,00%	01/12/2045	Second groupe scolaire
00000920847	Emprunt bancaire	CA Nord Midi Pyrénées	1 350 000,00€	Taux fixe à 1,15%	1,15%	1,15%	31/01/2038	Second groupe scolaire
00003308760	Emprunt bancaire	CA Nord Midi Pyrénées	10 000,00€	Phase de mobilisation	1,73%	1,73%	31/10/2049	Montant de 2 390 000 € sera mobilisé sur exercice 2024.
30003536437	Emprunt bancaire	CA Nord Midi Pyrénées	183 037,67€	Taux fixe à 1,80%	1,80%	1,80%	30/06/2032	
35173207070	Emprunt bancaire	CA Nord Midi Pyrénées	229 917,49€	Taux fixe à 1,50%	1,50%	1,50%	01/08/2031	
44607562000	Emprunt bancaire	CA Nord Midi Pyrénées	204 659,83€	Taux fixe à 1,50%	1,50%	1,50%	01/06/2030	
50011005752	Emprunt bancaire	CA Nord Midi Pyrénées	280 760,16€	Taux fixe à 1,80%	1,80%	1,80%	31/07/2033	
50166245135	Emprunt bancaire	CA Nord Midi Pyrénées	182 393,22€	Taux fixe à 1,50%	1,50%	1,50%	10/08/2029	



8) Capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute (CAF brute) d'une collectivité. Son évolution est donc dépendante tant du stock de dette à rembourser que de la capacité de la commune à dégager des marges de manœuvre en fonctionnement.

Le **plafond de vigilance** est établi pour le bloc communal à **12 ans**. L'emprunt voté en 2022 et évoqué ci-dessus est intégré au calcul de la capacité de désendettement présenté dans le graphique ci-dessous :



Estimations basées sur l'évolution de l'encours de dette et d'une épargne brute en baisse

9) Niveau des taux d'imposition

- Taxe d'Habitation	20,62%
- Taxe Foncière Propriétés Bâties	53,84%
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	141,35 %

→ Les taux communaux sont inchangés depuis 2014.

Rappel : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Concernant les 20% restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). Ainsi au 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

✓ Chiffres Verdun-sur-Garonne issus des données 2023 transmises par l'État :

- **Potentiel fiscal 4 taxes par habitant : 580,75** (552,26 en 2022)
 - Potentiel fiscal moyen par habitant de la strate : **936,71** (897,52 en 2022)

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

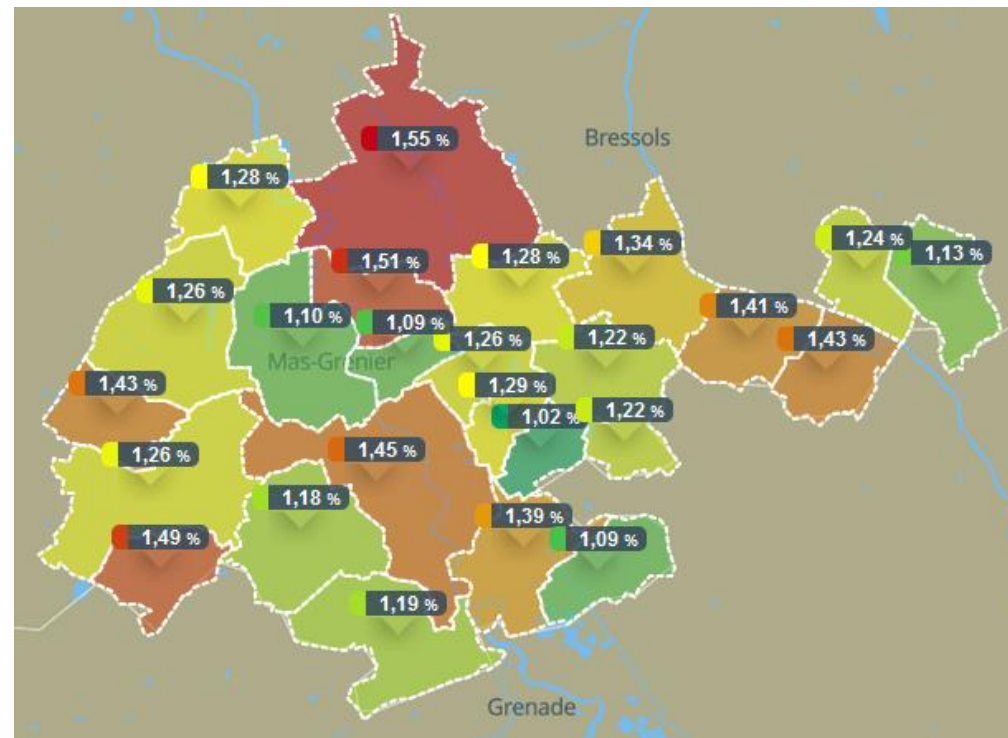
Le potentiel fiscal est, depuis la création de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 1979, un indicateur qui vient mesurer la richesse fiscale potentielle d'une collectivité par rapport aux autres collectivités de la même strate et ce, indépendamment des choix de gestion des collectivités. Il est calculé sur l'année en cours en fonction des données de l'année précédente.

- **Potentiel financier par habitant final : 665,13** (636,55 en 2022)
 - Potentiel financier moyen par habitant de la strate : **1011,85** (974,31 en 2022)

Le potentiel financier d'une commune (CGCT, art. L.2334-4) représente la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en termes de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus une commune peut être considérée comme riche. Il correspond à son potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) (hors part compensations) perçue l'année précédente¹.

- **Effort fiscal final : 1,442 / Effort fiscal moyen de la strate : 1,132**

L'effort fiscal permet de mesurer le degré de pression fiscale exercé sur un territoire. Moins l'effort fiscal est important (<1) plus il est considéré que la collectivité dispose de marges de manœuvre fiscales suffisantes sur son territoire et n'a donc pas ou peu besoin du soutien des dispositifs de péréquation.



Effort fiscal sur le territoire de Grand Sud Tarn-et-Garonne – Données DGF 2022

¹ Le potentiel financier est ici rapporté à la population DGF (population Insee + résidences secondaires). Il est minoré de la contribution au redressement des finances publiques de la commune de l'année précédente, et le cas échéant, des prélèvements fiscaux subis sur le produit des impôts directs locaux, l'année précédente par la commune.

10) Principaux ratios

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
						M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4 681 521 €	4 702 826 €	4 708 876 €	4 738 770 €	5 147 017 €	0,5	+0,95 %
RECETTES DE GESTION (hors R76 & R77)	4 520 627 €	4 685 915 €	4 678 377 €	4 726 845 €	4 983 825 €	0,5	+0,98 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731, octroi, carburants)</i>	2 143 898 €	2 211 342 €	2 251 596 €	2 329 362 €	2 427 729 €	0,3	+1,25 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	1 365 678 €	1 400 553 €	1 481 525 €	1 381 788 €	1 445 143 €	0,1	+0,57 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	3 644 054 €	3 609 651 €	3 756 149 €	3 752 065 €	4 128 104 €	0,5	+1,26 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66 & D67)	3 484 609 €	3 487 730 €	3 627 262 €	3 702 462 €	4 043 513 €	0,6	+1,5 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	1 950 798 €	1 907 743 €	1 933 682 €	2 012 954 €	2 099 079 €	0,1	+0,74 %
ÉPARGNE DE GESTION	1 036 018 €	1 198 185 €	1 051 115 €	1 024 383 €	940 312 €	-0,1	-0,96 %
<i>Frais financiers</i>	149 457 €	121 821 €	109 954 €	49 597 €	84 580 €	-0,1	-5,53 %
<i>Soldes financiers, exceptionnels et provisions</i>	81 706 €	16 811 €	1 566 €	11 919 €	163 181 €	0,1	+7,16 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	968 267 €	1 093 175 €	942 727 €	986 705 €	1 018 913 €	0,1	+0,51 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 004 888 €	1 141 633 €	988 817 €	1 032 741 €	1 067 713 €	0,1	+0,61 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	575 314 €	617 389 €	563 750 €	562 477 €	461 481 €	-0,1	-2,18 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	392 953 €	475 786 €	378 977 €	424 228 €	557 432 €	0,2	+3,56 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	429 574 €	524 244 €	425 067 €	470 264 €	606 232 €	0,2	+3,5 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	482 582 €	1 391 202 €	2 056 454 €	739 572 €	2 012 107 €	1,5	+15,35 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	863 070 €	530 931 €	260 194 €	762 372 €	1 088 849 €	0,2	+2,35 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	50 000 €	0 €	0 €	0 €	5 200 €	0,0	-20,26 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	1 260 533 €	2 596 857 €	2 043 256 €	795 092 €	1 242 362 €	0,0	-0,15 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	2 083 974 €	2 212 372 €	625 973 €	1 242 120 €	881 736 €	-1,2	-8,24 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	7 398 674 €	7 489 062 €	6 925 312 €	6 362 835 €	5 906 554 €	-1,5	-2,23 %

II) Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Détail des ETP en janvier 2024 (Au réel = agents présents effectivement)

Enfance & Scolaire	Coordination	2.00	
	Animation	2.30	Passage d'agents communaux à LEC en septembre 2019
	ATSEM	7.00	Dont 1 agent faisant fonction + 1 remplacement longue durée
	Cantine/Ménage	10.72	+ 1 remplacement longue durée
Services Techniques	DST + secrétariat	2.00	Augmentation d'horaire (de 28h à 35h d'un agent au secrétariat)
	Espaces Verts	5.00	+ 1 remplacement longue durée
	Voirie/Mécanique	4.00	
	Bâtiments/Manifestation	2.00	+ 1 recrutement en cours
	Magasin	1.00	
	Ménage	2.00	Dont 1 remplacement longue durée
Administratifs	Chargée dév projets	1.00	Volontaire territoriale recrutée en juin 2023
	Police municipale	1.00	
	Direction	1.00	Départ du DGS en décembre 2022
	Urbanisme/Aménagement	1.00	
	Communication	0.00	Vacations pour distribution de l'Actus
	RH/Compta	4.00	2 etp compta + 2 etp RH
	Population/Asso/CCAS	4.00	Dont 1 agent contractuel
TOTAL		50.02	Au 1^{er} janvier 2024

AR Prefecture

082-218201903-20240319-2024_17-BF
Reçu le 20/03/2024

(agents actifs)

DGS - emploi fonctionnel (1 etp)

Chargée de développement
de projets - VTA (1 etp)

Policier municipal (1 etp)

ADMINISTRATION (9 etp)

POPULATION (4 etp)

Ref Population : Etat
civil/CNI/passeports (1 etp)

Accueil (1 etp) contractuel

Associations + accueil (1 etp)

CCAS + accueil (1 etp)

COMMUNICATION (0 etp)

RESSOURCES HUMAINES (2 etp)

Responsable RH (1 etp)

Agent RH (1 etp)

COMPTABILITÉ (2 etp)

Responsable comptabilité

Agent comptabilité (1 etp)

URBANISME (1 etp)

ENFANCE / SCOLAIRE (22,02 etp)

la fontaine Jules Verne Daregsses

Coordinatrice (1 etp) Coordinatrice Adjointe (1 etp)

ANIMATEURS 2,3 etp

animateur (0.57 etp) animateur (0.57 etp) animateur (0.57 etp)

animateur (0.57 etp)

ATSEM (7 etp)

ATSEM (1 etp) ATSEM (1 etp)

ATSEM (1 etp) ATSEM (1 etp)

ATSEM (1 etp) ATSEM faisant fonction (1 etp)

ATSEM (1 etp) CLM

CANTINE / MÉNAGE (11.8 etp)

agent cantine/ménage resp équipe (1 etp) agent cantine/ménage resp équipe (1 etp)

agent cantine/ménage (1 etp) agent cantine/ménage faisant fonction rempla ATSEM (1 etp)

agent cantine/ménage (1 etp) agent cantine/ménage (1 etp)

agent cantine/ménage (1 etp) agent cantine/ménage (1 etp)

agent cantine/ménage (0.8 etp) agent cantine/ménage (1 etp)

agent cantine/ménage (1 etp) agent cantine/ménage (1 etp)

SERVICES TECHNIQUES (17 etp)

DST (1 etp)

Secrétariat (1 etp)

ESPACES VERTS (5 etp) VOIRIE / MÉCANIQUE BAT / MANIF (4 etp) MÉNAGE (2 etp)

chef d'équipe (1 etp) chef d'équipe (1 etp) Chef d'équipe (1 etp) Agent M (1 etp)

Agent EV (1 etp) Agent VM (1 etp) Agent BM (1 etp) Agent M (1 etp)

Agent EV (1 etp) Agent VM (1 etp) Agent BM (1 etp)

Agent EV (1 etp) Agent VM (1 etp) Agent BM (1 etp) - recrutement en cours

Agent EWV (1 etp)

Agent EWV (1 etp)

En vert : contractuels